

Violence conjugale en milieu de travail

8 septembre 2021

01

Contenu de la présentation

LE CYCLE DE LA VIOLENCE

1

TENSION

Des excès colériques, des silences lourds, des intimidations, des regards menaçants.

Anxiété : je sens que ça risque d'aller mal, je me sens inquiète, je mets beaucoup d'énergie pour baisser la tension, j'ai peur : je paralyse, j'ai l'impression de marcher sur des oeufs.

4

RECONCILIATION

Tout pour se faire pardonner, demande de l'aide, parle de thérapie, de suicide...

Espoir : je vois ses efforts de changements, je lui donne une chance, je l'aide, je retrouve celui que j'aime, je change mes attitudes.

2

AGRESSION

Verbale, psychologique, physique, sexuelle, économique.

Colère et honte : je suis humiliée, je suis triste, j'ai un sentiment d'injustice.

3

JUSTIFICATION

Trouve des excuses, explique pourquoi il y a eu éclatement : les raisons sont à l'extérieur de lui.

Responsabilisation : je vais croire et comprendre ses justifications, si je pouvais l'aider à changer, je vais m'ajuster à lui, je doute de mes perceptions (est-ce vraiment une agression?), je me sens responsable et ma colère disparaît.



La violence conjugale ne s'arrête pas au seuil de la maison

En 2014, une recherche de l'Université Western en collaboration avec le Congrès du travail du Canada⁽¹⁾ a révélé que :

- 33,6 % des répondant.e.s (sur 8 400) ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale;
- 40,6% ont subi du harcèlement par téléphone ou message texte;
- Plus de 50 % des victimes ont déclaré que la violence se poursuivait au travail ou à proximité;
- 20,5 % ont été suivies à proximité du lieu de travail;
- 15,6% ont été harcelées par courriel;
- Pour 18,2 % la personne violente s'est présentée sur le lieu de travail;
- Pour 14,5% la personne violente a communiqué avec les collègues ou l'employeur pour leur parler de la victime.

(1) Wathen, C.N., MacGregor, J.C.D. et MacQuarrie, B.J.,(2014) Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison?, Premières conclusions d'une enquête pancanadienne sur la violence conjugale et le milieu de travail, Université Western Ontario et Congrès du travail du Canada (CTC), Ontario, 13 p.



Les impacts de la violence conjugale sur le travail

Toujours dans le cadre de l'enquête menée par le CTC :

- 71 % des employeurs ont vécu une situation où il s'avérait indispensable de protéger une victime de violence familiale.⁽¹⁾
- 82 % des victimes ont déclaré que la violence conjugale diminuait leur rendement au travail (manque de concentration, fatigue, malaise);
- 38 % des victimes ont déclaré que la violence affectait leur capacité de se rendre au travail;
- 37,1% ont déclaré que cela nuisait à leurs collègues (stress, préoccupation face à la situation de violence conjugale, tensions, conflits, blessures ou menaces);
- Selon des analyses, il a été trouvé que les amis, et collègues des victimes incluant les collègues de travail sont souvent au courant de la violence mais ne savent pas comment réagir.⁽²⁾
- 8,5 % des répondant.e.s ont déclaré avoir perdu un emploi à cause de la violence.

(1) Boyer, C. et Chénier, L. (2015), La violence familiale et le rôle de l'employeur, Conference Board du Canada

(2) 1 Scott, K. L., Lim, D. B., Kelly, T., Holmes, M., MacQuarrie, B. J., Wathen, C. , N., MacGregor, J. C. D. (2017). Domestic Violence at the Workplace: Investigating the Impact of Domestic Violence Perpetration on Workers and Workplaces. Toronto, ON: University of Toronto.



Bonnes pratiques

01.

Partagez de l'information et organisez des formations sur la violence conjugale à l'intention de l'ensemble des employé.e.s.

03.

Développez une politique de travail en matière de violence conjugale. Faites connaître cette politique à l'ensemble des employé.e.s.

02.

Assurez-vous qu'au moins une personne de l'équipe des ressources humaines (ou un.e employé.e) ait pris une formation sur la violence conjugale en milieu de travail.

04.

Élaborez un plan d'accompagnement en cas de dévoilement d'une employée comprenant des mécanismes pour garantir la confidentialité des témoignages, le processus de référencement vers des ressources spécialisées, la procédure de suivi avec la victime, etc.



Bonnes pratiques

05.

Précisez dans les politiques internes de l'entreprise les mesures d'accommodement prévues pour les victimes.

07.

Créez des ponts avec des organismes spécialisés en violence conjugale en amont. Cela leur permet d'identifier des intervenant.es à contacter rapidement en cas d'incidents et de bénéficier de leur expertise en matière de prévention.

06.

Nommez une personne ressource au sein de l'entreprise pour accompagner les victimes de violence conjugale et prévoir que cette personne reçoive une formation spécifique concernant l'accompagnement des victimes.

08.

Réduisez les risques sur la santé et la sécurité des employé.e.s en général, en évaluant les risques de violence et mettez sur place un plan de sécurité pour la victime sur le lieu de travail, idéalement en collaboration avec des ressources spécialisées.



VIOLENCE
AU FOYER
APPEL
À L'AIDE



1. Paume vers l'objectif et pouce replié.



2. Pouce caché dans la main.

02

Ressources spécialisées en violence conjugale

1. Les maisons d'aide et d'hébergement



Services offerts :

- Soutien téléphonique 7 jours sur 7, 24 heures sur 24
- Consultation externe
- Hébergement sécuritaire
- Intervention individuelle, de groupe et jeunesse
- Information, référence, soutien et accompagnement dans les démarches (logement, aide sociale, recours juridiques, etc.)
- Défense de droits
- Suivi posthébergement
- Activités sociales
- Prévention et sensibilisation dans la communauté
- Aide aux proches et aux intervenant.e.s sociojudiciaires

Information générale : info@maisons-femmes.qc.ca

Site Web : maisons-femmes.qc.ca



2. S.O.S Violence conjugale

Services offerts :

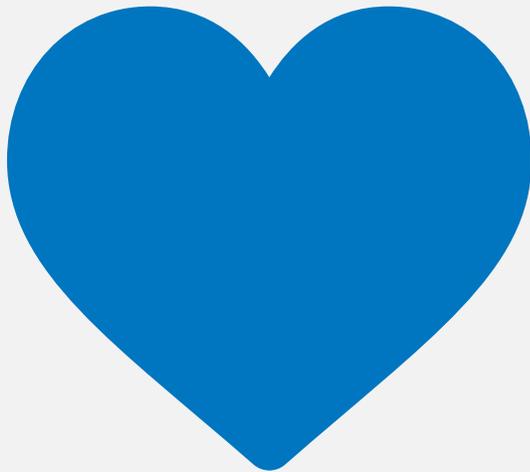
- Accueil
- Évaluation de la situation
- Information
- Soutien et orientation

Ensemble du Québec : 1 800 363-9010

Montréal : 514 873-9010

Texto : 438 601-1211





3. L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale

Services offerts :

- Intervention individuelle et de groupe
- Références et accompagnement psycho-socio-juridiques
- Soutien dans différentes démarches
- Prévention, sensibilisation et éducation
- Activités
- Suivi posthébergement

Site Web : www.alliance2e.org/wordpress



4. L'R des centres des femmes du Québec

Services offerts :

- Sensibilisation
- Prévention
- Accompagnement des femmes dans leur démarche d'autonomie sociale, financière et affective
- Soutien des victimes de violence conjugale

Téléphone : 514 876-9965

Courriel : info@rcentres.qc.ca

Site Web, liste des centres : rcentres.qc.ca/centres-de-femmes





5. Les CAVAC (Centres d'aide aux victimes d'actes criminels)

Services offerts :

- Accompagnement
- Intervention post-traumatique et psychosociale
- Information judiciaire
- Services d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale
- Information sur vos droits et recours
- Assistance technique
- Orientation vers des ressources spécialisées

Téléphone : 1 866 532-2822

Site Web : cavac.qc.ca



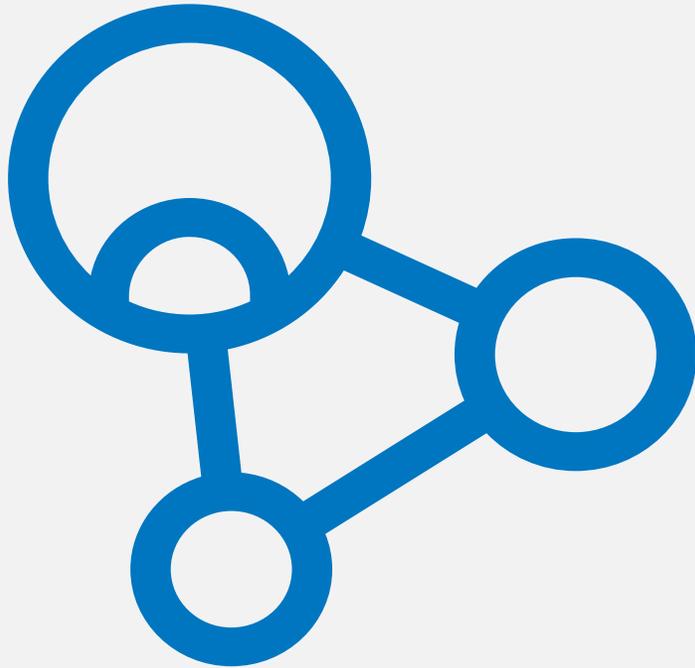
6. Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS)

Services offerts :

- Soins d'urgence
- Suivi médical
- Référence
- Intervention psychosociale
- Suivi

Site Web : www.bottinsante.ca/CISSS-Quebec-1





7. À cœur d'homme (ressource pour hommes violents)

Services offerts :

- Prévention et sensibilisation
- Intervention
- Recherche
- Représentation et soutien aux membres

Téléphone : 1 877 660-7799

Site Web : www.aceurdhomme.com



03

Ressources juridiques

1. Éducaloi

Services offerts :

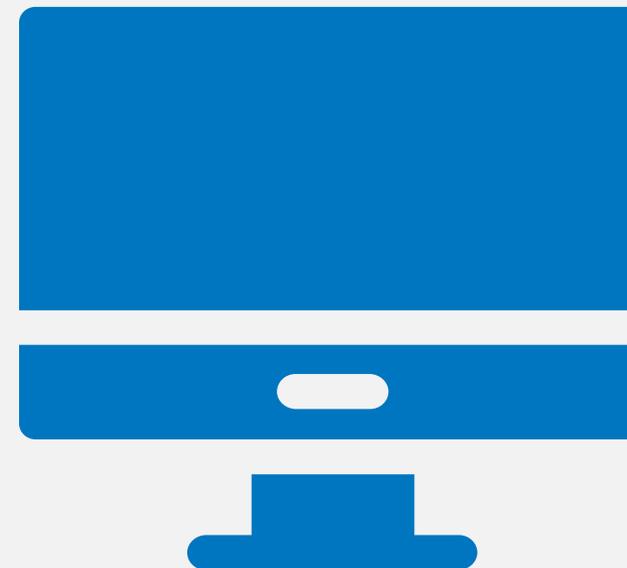
Éducaloi est un organisme qui a une expertise reconnue en éducation juridique et en communication claire du droit.

Sa mission est de vulgariser le droit et de développer les compétences juridiques de la population du Québec.

Site Web : educaloi.qc.ca

Dossier sur la violence conjugale :
educaloi.qc.ca/dossier/violence-conjugale

Informations sur la séparation et le divorce :
educaloi.qc.ca/categories/separation-et-divorce





2. Juripop

Services offerts :

Juripop donne accès à des services juridiques abordables aux personnes qui ne peuvent retenir les services d'un avocat de pratique privée dû à leur situation financière.

L'organisme a notamment une expertise en droit de la famille dans un contexte de violence conjugale.

À travers sa ligne d'assistance juridique en droit familial, Juripop informe aussi les victimes de violence conjugale et leurs alliés de leurs droits et obligations.

Services juridiques abordables :

juripop.org/jai-besoin-dun-avocat

Ligne d'assistance juridique gratuite pour les victimes de violence conjugale :

- 1 855 JURIPOP
- juripop.org/project/ligne-dassistance-juridique-en-droit-familial-pour-victimes-de-violence-conjugale



3. Centres de justice de proximité (CJP)

Services offerts :

Les CJP offrent des services gratuits et confidentiels d'information juridique, de soutien et d'orientation, et ce, quel que soit votre revenu ou la nature juridique du problème qui vous concerne.

On retrouve des CJP dans plusieurs régions du Québec. Consultez le site Web pour trouver les coordonnées du CJP de votre région.

Site Web : www.justicedeproximite.qc.ca





4. Avocat ou notaire

Aide juridique :

Au Québec, les personnes et les familles qui ont un faible revenu peuvent avoir droit à l'aide juridique afin d'obtenir les services d'un avocat gratuitement ou à peu de frais.

Pour connaître les critères d'admissibilité ou faire une demande : www.csj.qc.ca

Pour trouver un avocat

Outil de recherche en ligne du Barreau du Québec :

www.barreau.qc.ca/fr/bottin-des-avocats

Service de référence en ligne JurisRéférence :

www.jurisreference.ca

Pour trouver un notaire

Outil de recherche en ligne de la Chambre des notaires du Québec :

trouverunnotaire.cnq.org

